

LAURENT ULRICH Archevêque de Paris

## **DECRET**

Conformément aux indications données le 09 mai 2024 par le Pape François dans la Bulle d'indiction *Spes non confundit* du Jubilé ordinaire de l'année 2025,

Afin que les fidèles de notre diocèse, en étant « Pèlerins d'Espérance », puissent bénéficier des grâces attenantes à cette année,

Afin que par la démarche jubilaire « les pèlerins qui ne peuvent se rendre à Rome, dans la ville des Apôtres Pierre et Paul », puissent faire, dans notre Église particulière, « l'expérience vivante de l'amour de Dieu qui suscite dans le cœur l'espérance certaine du salut dans le Christ.»

## Nous décrétons que, Seront églises jubilaires les Basiliques de notre Archidiocèse :

La Basilique métropolitaine Notre-Dame, Cathédrale de l'archidiocèse.

La Basilique du Vœu National au Sacré-Cœur

La Basilique Notre-Dame des Victoires

La Basilique Sainte Clotilde

La Basilique Sainte Jeanne d'Arc

La basilique Notre-Dame du Perpétuel Secours

L'indulgence pourra être obtenue individuellement ou en groupe selon les prescriptions promulguées par la Pénitencerie Apostolique dans la Note sur la concession de l'Indulgence pendant le Jubilé 2025 publiée le 13 mai 2024.

A Paris le 8 décembre 2024

† Laurent ULRICH Archevêque de Paris

Michel ESPOSITO, chancelier Par mandement.